

Cette lettre vous présente chaque trimestre la situation de la région Pays de la Loire en matière de développement des énergies éolienne et photovoltaïque.

Outre les chiffres-clés, elle vous apporte des informations sur les sujets d'actualité, ainsi que sur certains faits et réalisations marquants dans la région, intéressant ces filières énergétiques renouvelables.

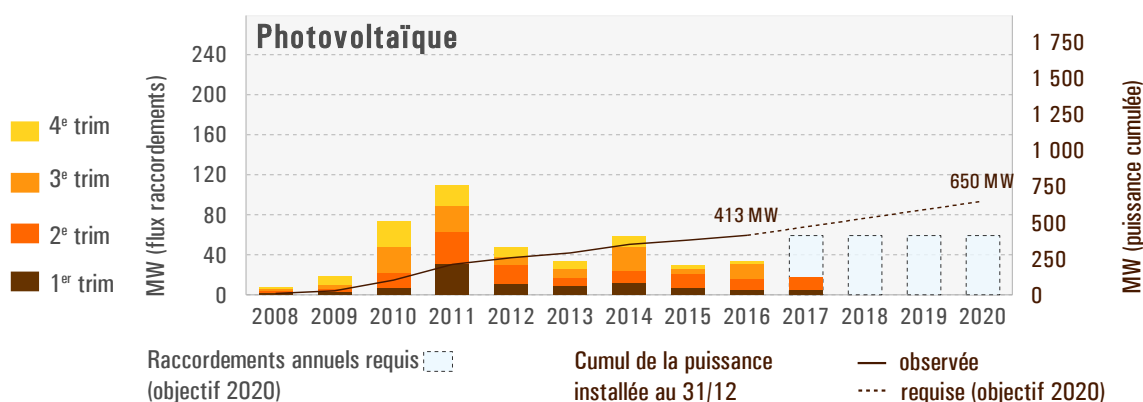
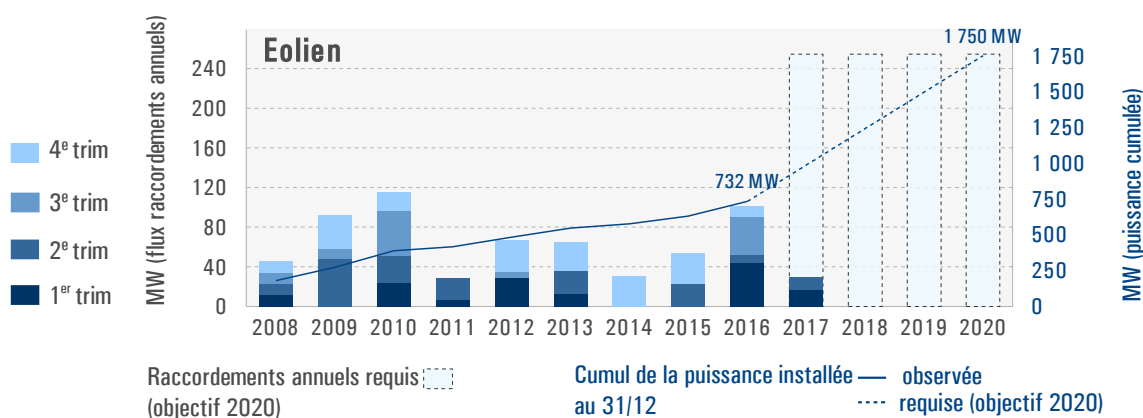
Mission énergie
et changement
climatique

Novembre
2017

Productions régionales d'électricité éolienne et photovoltaïque au 30/06/2017

	Eolien terrestre					Photovoltaïque		
	Nombre et puissance cumulée des parcs				Production d'électricité depuis le 01/01/2017	Nb et puissance cumulée des installations raccordées au réseau		Production d'électricité depuis le 01/01/2017
	Autorisés (raccordés ou non)		Autorisés et raccordés au réseau			source Enedis		
	source DREAL		source Enedis et SDES		source Enedis	source Enedis		Estim. DREAL à partir d'Eco2mix
nb	MW	nb	MW	GWh ⁽¹⁾	Nb installations	MW	GWh	
44	45	465,6	36	341,2	311,7	11 947	101,6	62
49	22	241,9	10	102,5	88,6	8 523	96,9	59
53	19	193,3	13	108,1	94,9	3 702	33,3	20
72	10	101,1	2	18,8	ss	5 325	54,5	34
85	32	311,4	22	191,5	169,9	12 645	143,7	88
Région	128	1 313	83	762,1	665,0 + Sarthe	42 142	430,1	264

ss : secret statistique



1 1 GW (gigawatt) = 1 000 MW (mégawatt) = 1 000 000 kW (kilowatt)
1 GWh (gigawatt-heure) = 1 000 MWh (mégawatt-heure) = 1 000 000 kWh (kilowatt-heure)

Éolien

Éolien en mer : les nouvelles du parc des îles d'Yeu et de Noirmoutier

Le maître d'ouvrage de ce parc est la société 'Éoliennes en mer Iles d'Yeu et de Noirmoutier' (EMYN), constituée d'ENGIE (47 %), d'EDP Renewables (43 %) et de la Caisse des dépôts et consignations (10 %).

Le raccordement électrique de ce parc au continent est assuré par Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

Les dossiers de demandes d'autorisations déposés à la préfecture de la Vendée ont été complétés pour prendre en compte le changement des turbines de 8MW (SIEMENS à la place d'ADWEN), ainsi que des changements au niveau des bases de maintenance.

L'instruction a donc pu être lancée par des consultations administratives à partir du 31 octobre 2017 et se poursuivra par une enquête publique prévue en avril-mai 2018. Les autorisations pourraient être délivrées au fur et à mesure au 2ème semestre 2018.

Solaire photovoltaïque

Lauréats de la seconde période de l'appel d'offres photovoltaïque au sol

Le 28 juillet, 77 nouveaux lauréats pour la seconde période de l'appel d'offres CRE4-sol ont été désignés au niveau national.

Le prix moyen proposé par les lauréats a encore diminué. Le prix moyen de la seconde période de l'appel d'offres est de 63,9 €/MWh contre 70,6 €/MWh à la première période. Pour les centrales de plus grande puissance, le prix moyen est 55,5 €/MWh contre 62,5 €/MWh à la première période. Par ailleurs, environ 50% des projets se situent en terrain dégradé au sens de l'appel d'offres. Un seul projet a été retenu en région Pays de la Loire. Il s'agit d'une installation sur ombrières de parking (famille 3).

Lauréats de la seconde période de l'appel d'offres photovoltaïque sur bâtiments

Le 21 septembre, 310 nouveaux lauréats pour la seconde période de l'appel d'offres CRE4-bâtiments ont été désignés au niveau national.

Les projets lauréats de cette seconde période valoriseront l'électricité produite à un prix historiquement bas pour la filière solaire sur bâtiment avec un prix moyen proposé de 93,4 €/MWh pour l'ensemble des projets, en baisse de 10 % par rapport à la première période attribuée le 27 avril 2017. En région Pays de la Loire, 18 lauréats ont été retenus, tous dans la famille des installations de puissance comprise entre 100 et 500 kWc. Les lauréats de la région comptabilisent une puissance de 5 MW. Les deux tiers des projets sont situés sur des hangars agricoles. C'est moins que pour la première période pour laquelle 23 lauréats avaient été retenus pour une puissance de 12 MW.

Retrouvez la liste des candidats retenus sur le site Internet du Ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/solaire#e6>

Pour plus d'information, consultez le site de la CRE : <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres/>

Plan Climat

Le Plan climat, présenté le 6 juillet 2017, vise à rendre irréversible l'Accord de Paris et à accélérer la transition énergétique. Ce plan est structuré autour de six thèmes :

1. Rendre irréversible la mise en œuvre de l'Accord de Paris
2. Améliorer le quotidien de tous les français
3. En finir avec les énergies fossiles et s'engager vers la neutralité carbone
4. Faire de la France le n°1 de l'économie verte en faisant de l'Accord de Paris une chance pour l'attractivité, l'innovation et l'emploi
5. Mobiliser le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture pour lutter contre le changement climatique
6. Renforcer la mobilisation internationale sur la diplomatie climatique

Pour en savoir plus : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-climat>

La DREAL remercie RTE Ouest, Enedis Ouest, la DDTM 44, la DDT 49, la DDT 53, la DDT 72, la DDTM 85 et l'ADEME pour la mise à disposition des informations utilisées dans le présent document.

Contact : Sophie Glâtre
mecc.dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Mission énergie et
changement climatique

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex22
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025